

AVIS DE COURSE

**[Interligues VRC Classe Marblehead]
[Samedi 12 et Dimanche 13/10/2019]
[Plan d'eau de la Grande Prairie]
[CV Angoulême Charente]
[Grade 4]**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV), incluant l'annexe E
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le système de course HMS en vigueur,
- 1.5 le cas échéant, l'addendum Q
- 1.6 le cas échéant, le SYRNIN.
- 1.7 Règles modifiées :
 - 1.7.1 La RCV E2.1(b) est supprimée
 - 1.7.2 La RCV E.8G1.3 est modifiée comme suit dans les instructions de course : « Quand le numéro de voile est dans la fourchette « 00 » à « 09 », l'initiale « 0 » pourra être supprimée et le chiffre restant devra être positionné de façon à laisser un espace pour à la fois un préfixe et un suffixe ».

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte **aux voiliers VRC de la classe M (Marblehead)**.
- 3.2 Les concurrents admissibles - membres de l'association de classe correspondante pour les régates de Grade 4 et au-delà - peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à **[CVAC, Plan d'eau de la Grande Prairie, 16710 Saint Yrieix]** ou par mail à **voile.angouleme@fcol16.org** (avec copie à bardillon.vl@gmail.com svp) au plus tard le **[lundi 14/10/2019]**.
- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :
Concurrents : **[14 €]**.

5. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à [9h45].

6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

[samedi 12/10/2019] de [8h30] à [9h30].

6.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :
Sans objet.

6.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
[12/10/2019]	10h00	[de 10h à 17h00] flottes à suivre
[13/10/2019]	10h00	[de 10h à 16h30] flottes à suivre

6.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16h15].

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- [disponibles à la confirmation des inscriptions le [12/10/2019].

- [affichées selon la Prescription Fédérale].

- [disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

<http://www.fcol16.org/fr/rubrique-3192-les-regates.html>

8. SYSTEME DE PENALITE

Sans objet

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

A partir de 4 courses validées 1 retiré

A partir de 8 courses validées 2 retirés

A partir de 16 courses validées 3 retirés

Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées

10. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : [sans objet].

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
[CVAC, Plan d'eau de la Grande Prairie, 16710 Saint Yrieix
Tel : 05 45 68 42 46 – Mail : voile.angouleme@fcol16.org].